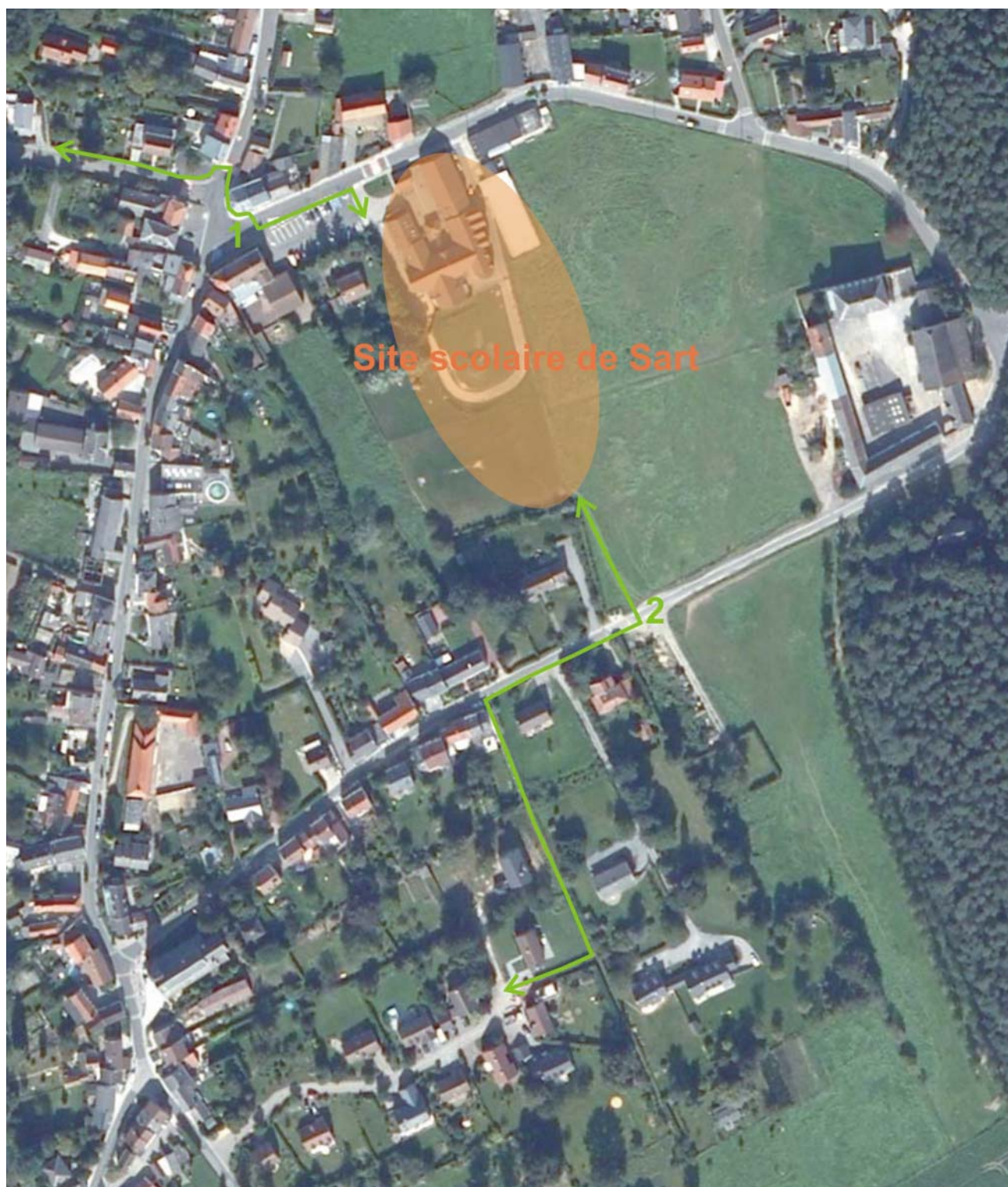


Place et école de Sart

1. Cheminement piéton à sécuriser depuis la rue de Faux et la place de Sart jusqu'à l'école (détail ci-dessous)
2. Cheminement piéton à sécuriser rue de la Chapelle pour permettre la liaison depuis le Clos Max Wéry jusqu'à l'école.



Cheminement piéton à sécuriser depuis la rue de Faux

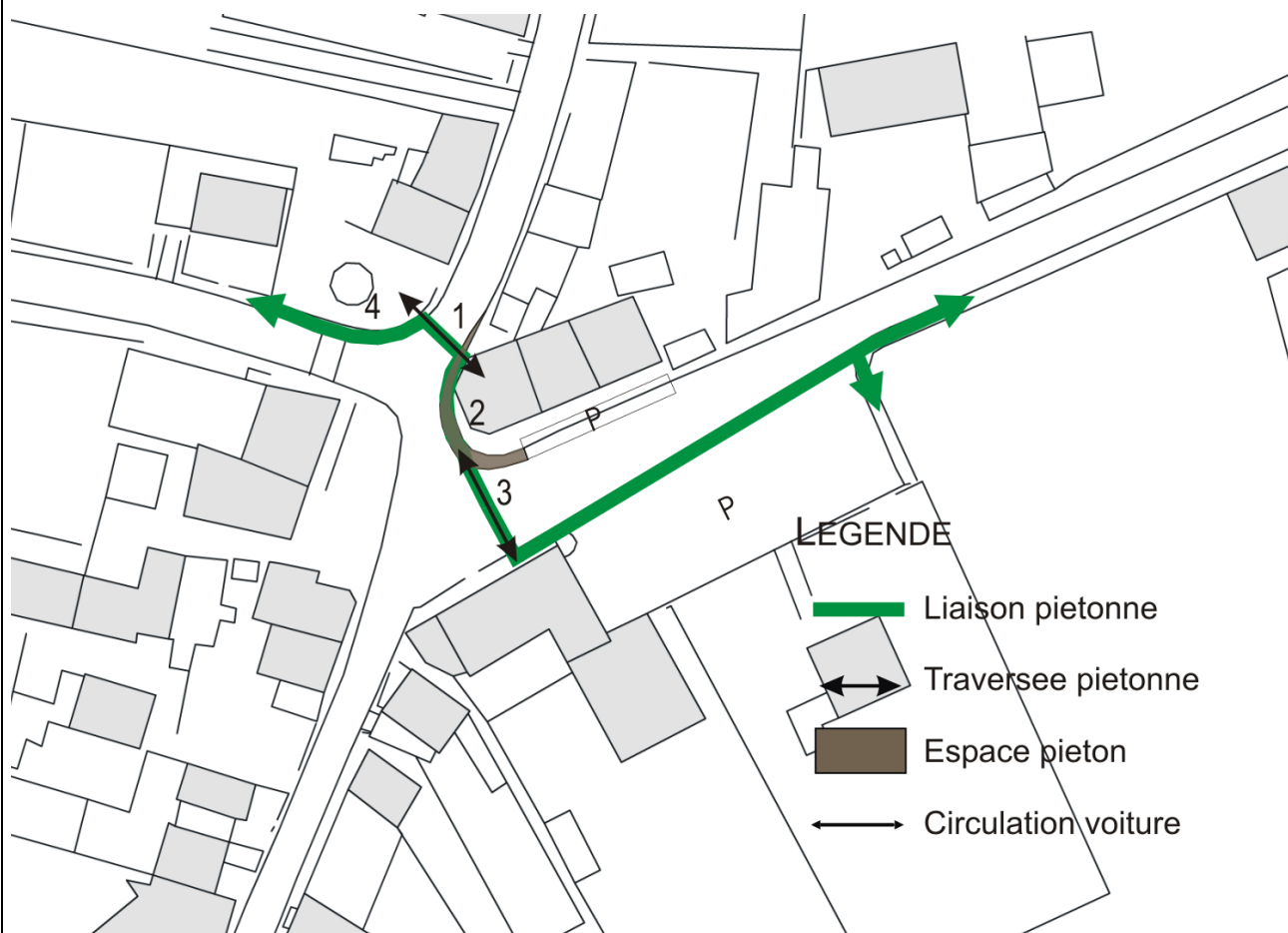
L'objectif est de relier mieux la rue de Faux à la rue de l'Arbre de la Justice (école de Sart), notamment pour permettre aux enfants de monter à pied vers l'école (et de redescendre après l'école). Ceci permettrait de réduire le nombre de voitures qui viennent déposer et reprendre les enfants dans le centre du village.

Mesures proposées:

Privilégier le cheminement dessiné sur le schéma qui est le plus simple à réaliser sans expropriation ou travaux beaucoup plus coûteux.

1. Rapprocher le passage piéton du carrefour (ligne de désir des piétons)
2. élargir l'espace trottoir autour de la maison (mais giration de bus ...)
Oreille de trottoir qui marque la fin de la zone de stationnement dans la rue de la Justice et dégage la visibilité vers ce passage piéton (3)
3. aménager un passage piéton permettant de rejoindre le Parking de l'école ou de poursuivre vers la rue de la Justice

Dans le cadre d'un réaménagement de voirie, il faudra penser à élargir le trottoir du côté rue de Faux (largeur actuelle entre bordures = 6.20 m) et resserrer le coin (rayon de 5 m. Espace bloqué de l'autre côté (4). Enlever le passage piéton ? vers le mur du restaurant ?





Mise en oeuvre

La Commune

espaces mobilités

VAN WUNNIK
PARTNERS